

Réfugiés : l'Evros, une zone de non-droit entre la Grèce et la Turquie

[Courrier des Balkans](#) | De notre correspondante à Athènes | mardi 10 mai 2022

Dans un rapport publié le 4 mai, trois ONG dénoncent un système deux poids, deux mesures pour les réfugiés en Grèce. Alors que les Ukrainiens sont traités avec humanité, les exilés venant d'autres pays en guerre sont refoulés violemment aux frontières, notamment dans la région de l'Evros. Une nouvelle pratique consiste à abandonner pendant plusieurs jours, sans eau ni nourriture, des groupes d'exilés sur des îlots au milieu du fleuve.

Propos recueillis par Marina Rafenberg



Le fleuve Evros.

© InfoMigrants

Alkistis Agrafioti est avocate à l'ONG [Conseil grec pour les réfugiés](#).

Le Courrier des Balkans (CdB) : Dans le rapport publié il y a quelques jours par trois ONG, dont le Conseil grec pour les réfugiés, vous soulignez qu'il y a un système d'asile à deux vitesses aujourd'hui en Grèce. Qu'entendez-vous par là ?

Alkistis Agrafioti (A.A.) : Il existe actuellement en Grèce, mais aussi en général en Europe, une différence de traitement flagrante entre les demandeurs d'asile ukrainiens et les autres exilés fuyant la guerre et ayant besoin de protection. Alors que les Ukrainiens obtiennent rapidement une protection provisoire, des papiers, un accès gratuit à la santé, à l'éducation, au marché du travail, d'autres demandeurs d'asile sont victimes de refoulements violents aux frontières grecques. Ce que nous disons dans notre rapport, c'est qu'il est essentiel que tous les exilés puissent avoir accès de manière égale à l'asile. Car c'est ce que nous avons appris grâce aux réfugiés ukrainiens : quand il y a une volonté politique, les États peuvent gérer l'accueil des réfugiés de façon humaine.

CdB : Les *pushbacks* se sont-ils multipliés aux frontières gréco-turques ces derniers mois ?

A.A. : Oui, indéniablement, les pratiques de refoulement se multiplient et deviennent de plus en plus violentes. Ces refoulements ne sont pas uniquement contraires au droit international, à la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Ils sont aussi accompagnés d'actes criminels, de vols de biens personnels, de violences, de mise en danger de la vie d'autrui. Certains demandeurs d'asile en sont victimes à plusieurs reprises. Lorsqu'ils arrivent finalement à enregistrer leurs demandes d'asile en Grèce, lors de leurs entretiens avec les services d'asile, ils mentionnent les refoulements et les violences qu'ils ont subies. Des enquêtes devraient être ouvertes pour chacun de ces actes, mais ce n'est pas le cas. Au fil des mois, des nouvelles pratiques cruelles apparaissent. Dernièrement, nous avons appris que les forces de l'ordre grecques abandonnent des groupes d'exilés sur des îlots au milieu du fleuve Evros.



CdB : Avez-vous pu intervenir en tant qu'ONG dans ces cas-là ?

A.A. : Ces trois dernières semaines, dans l'Evros, nous avons demandé par cinq fois à la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) d'intervenir pour fournir une aide humanitaire à des réfugiés syriens, parmi lesquels 44 enfants, bloqués au milieu du fleuve pendant plusieurs jours sans eau ni nourriture ni assistance médicale. Mi-mars, un enfant de 4 ans, Ayman Al-Saleh, est mort noyé alors qu'un groupe d'exilés syriens avaient été arrêtés et emmenés de force par la police grecque sur un îlot. D'après les témoignages des rescapés, l'enfant serait tombé à l'eau alors qu'ils étaient transférés sur la bande de terre entourée d'eau, et la police n'est pas intervenue pour lui porter secours. Une enquête préliminaire a été ouverte par le procureur d'Orestiada pour savoir s'il y a eu homicide involontaire ou non assistance à personne en danger.

Pour les derniers cas que nous avons observés au mois d'avril, la CEDH, que nous avons saisie, a imposé à l'État grec des mesures provisoires de protection des personnes bloquées, mais les autorités grecques ne sont pas intervenues. Cinq groupes pour lesquels la CEDH a demandé à l'État grec d'intervenir pour secourir les demandeurs d'asile ont pu être secourus, mais deux autres ont été victimes de refoulements violents vers la Turquie.

Les personnes venant en aide aux réfugiés sont criminalisées.

Depuis le 4 mai, à nouveau, un groupe qui avait déjà été victime de refoulements et qui a été rejoint par 12 autres réfugiés syriens le 5 mai, se trouve sur un îlot. La CEDH a encore émis des mesures intérimaires en demandant à l'État grec de leur venir en aide... Nous suivons l'évolution de cette situation.

CdB : Est-ce que l'intervention des avocats dans cette zone frontière militarisée est aisée ?

A.A. : Non, mais partout en Grèce, aujourd'hui, l'activité des ONG, que ce soit pour une aide humanitaire ou aide juridique, est devenue très difficile. [Les personnes venant en aide aux réfugiés sont criminalisées](#) et il devient de plus en plus dur de dénoncer les refoulements illégaux et de venir en aide aux exilés victimes de ces actes.

CdB : Est-ce que vous pensez que la démission du directeur de Frontex, Fabrice Leggeri, accusé notamment d'avoir caché les refoulements des exilés par les garde-côtes grecs, va mettre un terme à ces pratiques ?

A.A. : Le problème des refoulements n'est pas réglé avec la démission de Fabrice Leggeri, mais c'est une avancée positive. L'Union européenne doit maintenant prendre ses responsabilités par rapport à ces crimes commis aux frontières extérieures de l'Europe et garantir qu'une véritable enquête soit ouverte concernant ces allégations de refoulements perpétrés par les autorités grecques et déterminer quel est le degré de complicité de Frontex dans ces opérations menées en Grèce [1].

Cet article est publié avec le soutien de la fondation [Heinrich Böll Paris](#).

Notes

[1] NDLR : Il y a quelques semaines, l'Autorité nationale indépendante mise en place par le gouvernement grec a assuré dans un communiqué qu'elle n'avait pas trouvé de preuves de ces refoulements, mais les ONG dénoncent une enquête partielle, qui n'a d'ailleurs pas été publiée.